

- En janvier 2003, le Canada a mis en vigueur une loi donnant effet à ses obligations dans le cadre du Processus de Kimberley. Un tel régime impose de certifier les diamants bruts importés sur le territoire canadien ou exportés à partir de ce territoire.

- | |
|---|
| <ul style="list-style-type: none"> ■ 15 millions de dollars sont affectés au renforcement de la sécurité des communautés de l'Afrique de l'Ouest. ■ 4 millions de dollars sont affectés au soutien des activités de l'Union africaine en matière de résolution et de prévention des conflits. |
|---|

Rendre l'aide plus efficace

Le Canada a rendu public en septembre 2002 un nouvel énoncé de politique sur le renforcement de l'aide au développement. Les principes clés sur lesquels se fonde la politique incluent la propriété locale et l'adoption d'approches axées sur des stratégies cohérentes et l'atteinte de résultats. La politique tient compte des principaux facteurs d'efficacité des investissements, tels que la gouvernance, la consolidation des capacités et la participation de la société civile.

- Conformément à la politique de l'Agence canadienne de développement international en faveur d'une assistance plus efficace, le gouvernement canadien a désigné neuf pays qui seront admissibles à une aide accrue au développement, et ce, par suite d'une augmentation de l'aide canadienne au développement international. Six d'entre eux se trouvent en Afrique : l'Éthiopie, le Ghana, le Mali, le Mozambique, le Sénégal et la Tanzanie. Ils ont été choisis parmi les pays à faible revenu avec lesquels le Canada entretenait déjà des relations en matière d'aide au développement.
- Dans le Plan d'action du G8 pour l'Afrique, les partenaires du G8 se sont engagés à former des partenariats renforcés avec les pays africains, partenariats qui iront au-delà de l'aide au développement. Ces pays doivent respecter les principes du Nouveau Partenariat, y compris les engagements politiques et financiers à l'égard de la bonne gouvernance et de la primauté du droit. Le Canada a décidé de se fier aux résultats de ce processus africain d'examen par les pairs du NEPAD, et il ne prendra pas de décision en ce qui concerne de tels partenariats avant de connaître les résultats de cet examen.
- En 2002, le Canada est devenu le premier partenaire de développement à inclure une participation africaine dans l'évaluation par les pairs de son aide publique au développement, laquelle évaluation a été entreprise par le Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de